



REGLES DE FONCTIONNEMENT DU CDI

Le règlement intérieur du collège Lucien Millet s'applique au CDI comme dans les salles de cours

AU CDI, JE PEUX :	MAIS JE DOIS :
1. Venir au CDI pendant mes heures d'étude	... M' inscrire avant en étude puis sur le cahier au CDI. ... Laisser mon cartable et ma veste dans le sas
2. Faire des recherches, lire, travailler seul ou en groupe	... Respecter le silence , le matériel et les autres
3. Utiliser les ordinateurs pour le B2i, BCDI, les cédéroms, faire des recherches	... Demander l'autorisation au professeur documentaliste
4. Utiliser la salle de travail en groupe	... La réserver avant auprès du professeur documentaliste
5. Réserver le CDI pour ma classe (par l'intermédiaire des délégués), sur une heure d'étude, en cas d'exposés, révisions,...	... Obtenir l'accord de la Vie Scolaire et du professeur documentaliste
6. Consulter les livres documentaires et les livres de fiction	... Les ranger à leur place lorsque j'ai fini de les lire
7. Emprunter 3 livres de fiction maximum (BD, romans, poésies, contes, albums, théâtre)	... Le dire au professeur documentaliste pour qu'elle les enregistre ... Les rendre au bout de 3 semaines maximum